HOVAL PRESENTS · PREMIÈRE LIGUE · RAPPORT ANNUEL 2025/26

Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025/2026

Fiton Bunjaku · Marcel Müller · Vérificateurs aux comptes

À l'Assemblée générale des membres de la Première Ligue de l'Association Suisse de Football

Muri b. Bern, le 16 octobre 2026

En notre qualité de vérificateurs aux comptes, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation) de la Première Ligue de l'Association Suisse de Football pour l'exercice arrêté au 30 juin 2026 et couvrant la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Notre vérification a été effectuée selon les principes suivants. Ces principes requièrent de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons vérifié les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre vérification constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d’approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 971’867.06 et un bénéfice net de l’exercice de CHF 394.69.

Les vérificateurs aux comptes

Fiton Bunjaku · Marcel Müller